

# Un bâtiment industriel vacant, mais plus pour longtemps

Annoncée en 2018, puis remise pour un ensemble de raisons, la vente d'un bâtiment industriel vacant sur la zone Bellevue à Guénange est aujourd'hui réactivée. Le client reste le même : le groupe belge John Cockerill (anciennement CMI).

Par **C. F.** - Hier à 06:30 - Temps de lecture : 2 min

| | Vu 556 fois



Le bâtiment avait été construit par la communauté de communes en 2009 pour être loué en crédit-bail. Vacant depuis 2017, il est aujourd'hui en passe d'être vendu. Photo RL /Philippe NEU

Un dossier important a été soumis aux [nouveaux élus de la communauté de communes de l'Arc mosellan](#). Le premier conseil de la nouvelle équipe a trouvé sur sa table le sujet qui rapportera 2,4 M€ à la collectivité et créera potentiellement des emplois. Au passage, la transaction mettra un terme à une errance commerciale de plusieurs années. Le [groupe belge John Cockerill](#) (anciennement CMI) a confirmé son intention d'acquérir un bâtiment vacant de plus de 3 600m<sup>2</sup>.

Au printemps 2018, l'industriel avait déjà fait part de ce projet. [À l'époque, il était question d'étendre les possibilités de stockage des produits fabriqués par CMI Defence \(désormais rebaptisé John Cockerill Defence\), basé à Distroff](#). Le lien avec la CCAM n'a jamais été rompu, mais le dessein initial a été décalé un temps. Il est aujourd'hui réactivé, même si la destination finale des locaux de Guénange reste à préciser. D'ailleurs, le groupe a reformulé son offre, ce qui ouvre la voie à plusieurs hypothèses de développement, et pas seulement dans le secteur de la défense. La signature de l'acte authentique est en tout cas prévue avant la fin du mois d'août.

### *Deux sociétés, deux faillites...*

Les locaux en question avaient été construits par la CCAM en 2009 pour le compte de la société Wallerich. Celle-ci avait fait faillite en 2012. La société [Lineazen](#) (construction de bâtiments à ossature bois), qui avait loué les locaux de 2014 à 2017, avait connu un sort similaire. Entre les loyers et les taxes non perçus, le manque à gagner pour la CCAM se chiffre à plus de 131 000 €. La session de rattrapage sera donc la bienvenue.

### *Contribution foncière dégrèvée*

Autre sujet : les conséquences de la crise sanitaire qui a impacté certaines activités économiques plus que d'autres. Comme le fait l'État par ailleurs, la CCAM a décidé d'aider certaines entreprises en leur accordant un dégrèvement exceptionnel aux deux tiers de la contribution foncière. Cette mesure concerne le secteur de la restauration, du tourisme, de la culture ou de l'événementiel, dont les activités ont totalement cessé durant le confinement. Vingt-trois établissements du territoire bénéficieront de cet allègement. À noter que l'État compensera une partie du manque à gagner à la collectivité. Au final, la CCAM fait un geste de 6 000 €.

### *Coup de pouce aux entreprises*

Toujours au chapitre économique, l'Arc mosellan a octroyé des aides importantes à deux sociétés ayant des projets d'investissement. Ainsi, le Restaurant du carrefour (Kœnigsmacker) et la boulangerie Aux délices de Lucie (Bousse) bénéficieront chacune d'une subvention de 10 000 € pour réaliser leurs travaux.